

DECRET N° 2014 -510 DU 04 AOUT 2014

Chargeant **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ), de l'intérim de Monsieur **François Adébayo ABIOLA**, Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour compter du **lundi 09 juin 2014 au jeudi 12 juin 2014**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 101 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin,
VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011,
VU le Décret N° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement

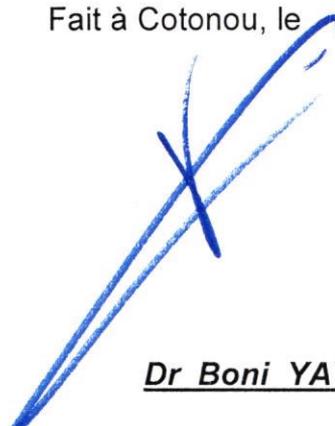
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **lundi 09 juin 2014 au jeudi 12 juin 2014**, **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ) est chargé de l'intérim du Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le **Professeur François Adébayo ABIOLA**, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 aout 2014

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**


Dr Boni YAYI

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2-CC : 2 –HCJ : 2 – CES : 2 HAAC : 2 – SGG : 4 – MJSL : 4 – MESRS : 4 – Autres Ministères : 25 – Départem
ents :6 –JORB : 1



